



Janvier 2021-01

Informations municipales :

Fibre optique :

La commercialisation de la fibre optique va bientôt être effective sur la majeure partie du territoire de la commune (mi-février 2021).

A ce jour, 2 opérateurs téléphoniques ont manifesté leur intérêt, il s'agit de Orange et SFR. Bouygues Télécom, Free et éventuellement d'autres opérateurs arriveront dans un second temps.

En fonction de l'opérateur, des frais de mise en service et de raccordement pourraient éventuellement vous être facturés.

Attention, avant cette échéance de mi-février, la connexion à la fibre optique ne sera pas opérationnelle.

Vous pouvez dès à présent tester votre future éligibilité à la fibre optique, sur le site du délégataire (connect76), via le lien suivant : <http://connect76.fr/test-deligibilite/>

Seine-Maritime-Numérique ne pouvant plus organiser de réunion publique du fait de la crise sanitaire, vous devriez recevoir dans vos boîtes aux lettres un flyer vous informant de l'ouverture à la commercialisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que lors du raccordement, il est nécessaire de conserver en place votre câble cuivre actuel tant que la connexion via la fibre n'est pas effective afin d'éviter toute rupture de service.

De plus, en fonction de votre lieu de résidence, l'éligibilité à la fibre peut ne pas être effective du fait d'un reliquat de travaux restants à réaliser.

Pour toutes questions, vous pouvez consulter le site <http://connect76.fr/foire-aux-questions/>

Vigilance cambriolages :

Nous constatons une recrudescence de cambriolages dans notre secteur. Attention, ces faits peuvent se dérouler en pleine journée. En cas de voitures suspectes, n'hésitez pas à appeler la police intercommunale (02.35.38.81.81) ou la gendarmerie (17) et si possible relever la plaque d'immatriculation ou tous éléments susceptibles d'aider les forces de l'ordre. Surtout n'intervenez pas.

Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021/2022 sont ouvertes.

Vous devez dans un premier temps procéder à la pré-inscription en mairie de Norville. Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination) et d'une attestation responsabilité civile.

Puis dans un second temps, vous devrez prendre RDV auprès de Mme Haubert, directrice de l'école du Marais (Tél. : 02.35.38.68.15, le mardi), afin de remettre le dossier délivré en mairie pour procéder à l'inscription définitive.

Aide à la personne :

Des habitants norvillais sont à la recherche d'une assistance pour apprendre à lire et à écrire à des adultes. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.